

Des légumes frais et bio pour tous ?
OUI, grâce à vos dons !
Offrez des paniers remplis de solidarité



Les Jardins d'ICARE à Sentheim et les Jardins du Trèfle Rouge à Ungersheim

L'association ICARE a pour objectif de **favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté** à travers ses chantiers d'insertion (Les Jardins d'ICARE à Sentheim, créés en 1997 et les Jardins du Trèfle Rouge à Ungersheim, ayant démarré en 2011). Ils proposent aux salariés des modes d'organisation de travail aménagés assortis de formations et d'un accompagnement socioprofessionnel.

Les Jardins produisent des légumes certifiés biologiques, livrés chaque semaine à un réseau de consommateurs adhérents.

Ils travaillent en partenariat avec les structures relevant du domaine agricole, du secteur social et de l'insertion par l'économie.

Leur devise est celle du Réseau Cocagne, réseau national de plus de 100 Jardins fonctionnant suivant les mêmes principes :



*« Vous avez besoin de légumes
ils ont besoin de travail,
alors, ensemble, cultivons
la solidarité ! »*



Les Paniers Solidaires

Cultiver la solidarité se traduit aussi par une offre de légumes à tarif réduit pour des personnes/familles en situation de précarité.

Grâce à vos dons et à l'association Icare, plus de 30 foyers peuvent bénéficier de paniers solidaires. Ils paient le panier de légumes hebdomadaire environ 25% de son prix habituel. Des partenaires nationaux (via le Réseau Cocagne) et locaux financent 45%.

Nous comptons sur la solidarité de donateurs pour financer les 30% restants, que nous ne pouvons prendre en charge sur notre budget propre.

Le DON : une façon simple de soutenir les activités de notre association et l'action Paniers Solidaires

En participant au financement des paniers solidaires :

- vous permettez à des familles en difficulté du secteur géographique d'accéder à des légumes de qualité et de renouer avec le goût de cuisiner,
- vous marquez votre engagement dans la promotion de la qualité alimentaire pour tous,
- vous contribuez au maintien d'une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement.

Vous pouvez bénéficier de réduction d'impôt :

Votre don doit être effectué au plus tard le 31 décembre 2017 pour être pris en compte sur votre prochaine déclaration de revenus. Plus tard, c'est encore possible, mais la réduction sera différée à 2019.

En tant que particulier, un don de 100 € vous coûtera en réalité 34 € : 66 € seront déduits de l'impôt l'année suivante.

Jusqu'à 20% du revenu imposable, le taux de réduction d'impôt est de 66% du montant du don.

En tant qu'entreprise, assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, le don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à **60% de son montant**, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, pour l'exercice en cours.

Un reçu fiscal vous sera envoyé par retour de courrier.

- Envoyez vos dons à l'adresse suivante :
ICARE - 3 rue des daims - 68780 SENTHEIM

Nom et adresse :

.....
.....

Courriel :

Entreprise

Particulier

fait un don de € à l'association ICARE

Don effectué par :

- chèque, à l'ordre d' ICARE
- espèces
- virement bancaire (renvoyez ce bulletin aux coordonnées ci-dessous pour obtenir notre RIB).

Pour plus de renseignements, contactez : Lucile ZWINGELSTEIN, chargée de projet
Tél : 03 89 66 19 99 Fax : 03 89 56 50 69 @ : animation.icare@hrnet.fr
Association ICARE 3 rue des daims 68780 SENTHEIM

Association inscrite au Tribunal d'Instance de Thann Volume 40 Folio 14
N° SIRET : 402 361 745 00027 NAF: 8899B